

37/s) Règlement d'une facture de 25.200. F CFA, présentée par M. FERRERA Paul pour confection de 6 blouses, 12 tabliers et 12 bonnets pour le personnel de l'abattoir.

M. le Maire donne lecture du rapport :

* Messieurs,

Dès l'ouverture de l'abattoir en août dernier, il a bien fallu .../.

habiliter décentement le personnel chargé de l'abattage des animaux et de la manipulation des viandes.

Une commande de 6 blouses, 12 tabliers et 12 bonnets, a été, en conséquence, passée chez M. FERRERA, tailleur à St-Denis. L'intéressé a livré le travail et présente une facture de 25.200. F CFA.

Je vous demande, Messieurs, de bien vouloir approuver la dépense qui sera imputée sur les disponibilités de l'article 602 du budget communal 1963.

Je mets la question aux voix ./.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
St Denis, le 6 Mars 1964
Spécial Préfet
Le Secrétaire Général
Signé: J. Claudon